A. D. J. J.

Association pour le Développement du Ju-Jutsu

ASSOCIATION MULTISPORTS PROPOSANT
ARTS MARTIAUX, JEUX SPORTIFS, ACTIVITES GYMNIQUES POUR TOUS

Bulletin d'inscription - Saison 2013 - 2014

Informations sur notre site **clubadjj.free.fr** Pour nous joindre : **clubadjj@wanadoo.fr** ou **pdtadjj@hotmail.fr**

Nom : …….. Prénom : ……

Adresse complète : ……

Code postal et commune : ……

Téléphone fixe : …….. Portable : ……

Profession : …….. Messagerie : ……

Personne à joindre en cas d'urgence : ……

Téléphone : ……

PHOTO

N° de licence :

Passeport sportif :
OUI NON

Date de naissance : ……Lieu de naissance : …… Nationalité : ……

Activité(s) pratiquée(s) :

- ☐ "Baby Ju-Jutsu" (jusqu'à 6 ans)
- ☐ Ju-Jutsu "Enfants" (6 - 14 ans)
- ☐ Self-Défense
- ☐ Ju-Jutsu "Adultes" (dès 15 ans)
- ☐ Krav Maga "Adultes" (dès 15 ans)
- ☐ Ju-Jutsu "Adultes" (**St-Georges-sur-Baulche**)
- ☐ Shiatsus
- ☐ Jeux Sportifs
- ☐ Activités gymniques "Adultes" (**Béon**)
- ☐ "Full Dance" (équivalent "Zumba®") à partir de 8 ans
- ☐ Renforcement musculaire "Adultes" **(Joigny, Sainte-Thérèse)**

INSCRIPTION : Règlement total de ____ € **en espèces – chèque(s)** (**nom du titulaire du ou des chq** : ……)
(rayez la mention inutile)

Ecole d'inscription : ☐ St-Julien-du-Sault ☐ Appoigny ☐ Auxerre ☐ Béon ☐ Précy ☐ St-Georges ☐ Ste-Thérèse

Pièces OBLIGATOIRES à joindre à cette feuille d'inscription (remplir les deux parties), SIGNEE AU VERSO :
(aucune inscription ne sera prise en compte si une pièce manque)

- certificat médical de moins de 2 mois d'**aptitude à la pratique de l'activité choisie (à faire préciser par le médecin)** ;
- 2 photos d'identité ;
- le règlement **dans sa totalité** (si par chèque(s), à l'ordre de l' "**ADJJ**").

✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ **A découper par le secrétariat** ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂

Partie réservée à la trésorerie, à compléter également

Nom :…….. Prénom :……

Adresse :……

Date de naissance :……

Téléphone fixe : ……

Portable :……

Messagerie : ……

Activité(s) pratiquée(s) :

- ☐ "Baby Ju-Jutsu" (jusqu'à 6 ans)
- ☐ Ju-Jutsu "Enfants" (6 - 14 ans)
- ☐ Self-Défense
- ☐ Ju-Jutsu "Adultes" (dès 15 ans)
- ☐ Krav Maga "Adultes" (dès 15 ans)
- ☐ Ju-Jutsu "Adultes" (**St-Georges**)
- ☐ Shiatsus
- ☐ Jeux Sportifs
- ☐ Activités gymniques "Adultes" (**Béon**)
- ☐ "Full Dance" - "Adultes"
- ☐ Renforcement musculaire "Adultes" (Joigny, Ste-Thérèse)

INSCRIPTION : Règlement total de ____ € **en espèces – chèque** (**Nom du titulaire du ou des chq** : ……)
(rayez la mention inutile)

Inscription	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai
Montant									
N° chèque									

Ecole d'inscription : ☐ St-Julien-du-Sault ☐ Appoigny ☐ Auxerre ☐ Béon ☐ Précy ☐ St-Georges ☐ Ste-Thérèse

L'Association pour le Développement du Ju-Jutsu est une association régie par la loi de 1901 relative aux associations.
Tout adhérent est responsable de ses actes envers le club et les autres adhérents ("Règlement intérieur" au verso).

Le <u>REGLEMENT INTERIEUR</u> est affiché sur le tableau installé à cet effet dans chaque salle de cours, chacun doit en avoir pris connaissance.

Les <u>contrats d'assurances</u> sont à disposition et consultables à tout moment par les licenciés par affichage en salle ou sur demande au responsable présent.
"Je certifie avoir pris connaissance des clauses du contrat d'assurances lors de mon inscription annuelle.
Je dégage de toute responsabilité l'entraîneur et l'A.D.J.J. :
- **en cas d'accident provoqué ou subi par moi-même ou mon enfant lors de l'entraînement ou de manifestations,**
- **en cas d'accident lors d'un transport pour participer aux compétitions ou stages, si j'avais été dans l'impossibilité de véhiculer mon enfant par mes propres moyens,**
- **en cas de non-respect du règlement intérieur et des directives."**

La responsabilité de l'A.D.J.J. n'est engagée qu'au travers de l'assurance souscrite auprès de sa Fédération délégataire (F.F.E.P.M.M., www.http//sportspourtous.org) qui couvre les frais pour lesquels elle a été contractée (voir les conditions et obligations de ladite assurance)

<u>DIRECTIVES</u>

A chaque cours, je m'engage :
- **à arriver 10 minutes avant le début du cours,**
- **à m'assurer de la présence de l'entraîneur dans le Dojo (salle de cours) avant d'y laisser mon enfant, et ne l'y laisser <u>que pour les</u> <u>heures prévues d'entraînement</u> (le Dojo est une SALLE DE SPORT, et non une GARDERIE),**
- **à fournir à mon enfant un numéro de téléphone pour pouvoir me contacter en cas d'urgence,**
- **à respecter les lieux d'entraînement, vestiaires et matériels mis à ma disposition pour la pratique de mon activité,**
- **à respecter les règles élémentaires d'hygiène, notamment : avoir un kimono propre, porter des chaussures ("zooris") en dehors des tatamis, avoir les ongles des pieds et des mains propres et coupés très courts,**
- **à ne pas porter de bijoux lors des entraînements (pour des raisons de sécurité pour mes partenaires et moi-même),**
- **à saluer lors de mon entrée et de ma sortie des tatamis,**
- **à respecter les autres licenciés ou sportifs sur les tatamis comme en dehors,**
- **à respecter les règles de sécurité apprises et imposées pour la bonne pratique des techniques (contrôle des atémis, accompagnement des projections et une attention particulière sur les strangulations et luxations, ces dernières pouvant s'avérer dangereuses pour la vie d'autrui),**
- **à ne pas tenir de propos religieux, politiques ou discriminatoires lors des entraînements ou manifestations de l'Association,**
- **à participer à toutes les "Rencontres techniques" de la saison si je me suis inscrit sur la liste des participants en début de saison.**
- **à ne pas révéler, transmettre ou enseigner à l'extérieur de l'Association, les techniques apprises sur les tatamis (qui pourraient être dangereuses pour une personne non préparée) sans en avoir l'autorisation préalable des responsables de l'Association,**
- **à respecter les règlements et directives de l'Association, faute de quoi je pourrais me voir expulser des entraînements par le responsable, ou radier définitivement de l'Association sur décision du Bureau de l'Association, sans pouvoir prétendre à un quelconque dédommagement ou au remboursement même partiel de ma cotisation.**

…à être digne de l'enseignement que je reçois, en respectant le "Code d'Honneur" du ju-jitsuka.

Je soussigné, **(père-mère-tuteur)** ……, autorise mon enfant ……..……..…… à participer aux activités de l'A.D.J.J., y compris "Rencontres techniques", stages et déplacements.

EN CAS D'ACCIDENT, je soussigné **(titulaire, ET responsable si mineur)** ……..……. autorise les responsables à prodiguer tous les soins s'avérant indispensables.

Je certifie avoir pris connaissance du "Règlement intérieur" et de ses "Directives", et m'engage à les respecter.

Fait à …….., le ……..…….

Titulaire :	Responsable :

✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ **A découper et à retourner** ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂

<u>TARIFS</u> (veuillez entourer votre option)

Les tarifs comprennent la licence (suivant l'activité), les divers frais administratifs ainsi que les frais de déplacement des moniteurs.
Une réduction de 10% est accordée aux familles (<u>même nom, même adresse</u>), dès <u>trois personnes inscrites</u>.

Activités proposées	Année	Si paiement en 2 chèques		Si paiement en 3 chèques		
"Baby Ju-Jutsu" *(jusqu'à 6 ans)*	**90 €**	50 €	40 €	50 €	20 €	20 €
Ju-Jutsu "Enfants" *(de 6 à 14 ans)*	**130 €**	70 €	60 €	60 €	40 €	30 €
Self-Défense	**160 €**	80 €	80 €	70 €	50 €	40 €
Ju-Jutsu "Adultes" *(dès 15 ans)*	**160 €**	80 €	80 €	70 €	50 €	40 €
Ju-Jutsu "Adultes" (**St-Georges-sur-Baulche**)	**162 €**	82 €	80 €	72 €	50 €	40 €
Shiatsus	**160 €**	80 €	80 €	70 €	50 €	40 €
Jeux Sportifs	**160 €**	80 €	80 €	70 €	50 €	40 €
Krav Maga "Adultes" *(dès 15 ans)*	**160 €**	80 €	80 €	70 €	50 €	40 €
"Full Dance" (équivalent "Zumba®") *(dès 8 ans)*	**90 €**	50 €	40 €	70 €	40 €	40 €
Activités gymniques "Adultes" (Béon)	**90 €**	50 €	40 €	50 €	20 €	20 €
Renforcement musculaire "Adultes" (Joigny, Ste-Thérèse)	**90 €**	50 €	40 €	50 €	20 €	20 €

<u>Pour les inscriptions à l'**Ecole d'Auxerre ("Cadets d'Auxerre")**</u>, il est demandé une <u>cotisation supplémentaire</u> dont le montant est à demander aux moniteurs de cette Ecole (chèque distinct à l'ordre des "**Cadets d'Auxerre**").
Les deux associations étant distinctes, merci de ne pas faire de chèque global.
<u>Pour les inscriptions à l'**Ecole de Saint-Georges-sur-Baulche (C.A.S.G.)**</u>, une <u>cotisation supplémentaire</u> de **12 €** est demandée au bénéfice du Club "Avenir de Saint-Georges" (19 € pour les personnes affiliées à aucune autre fédération, 12 € pour les adhérents de l'A.D.J.J., puisque déjà affiliés à la F.F.E.P.M.M.). Consulter les moniteurs sur place.